

08 juin 2017 -17:36

Une première en Belgique : peine de prison pour commerce illégal d'hippocampes

Ce 8 juin 2017, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné 3 personnes de nationalité chinoise à 15 mois de prison, dont la moitié avec sursis, pour détention et importation illégale d'une espèce protégée par la Convention CITES.

Lors d'un contrôle de bagages effectué le 20 avril 2017, les douaniers de l'aéroport de Zaventem ont saisi 2.063 hippocampes séchés. Les bagages incriminés appartenaient à trois personnes de nationalité chinoise, en transit depuis l'Afrique (Freetown, Sierra Leone) à destination de Pékin (Chine). En outre, ces passagers détenaient également une somme de 6.350 US \$ et 70€ en liquide.

Au vu des quantités saisies, les personnes concernées ont été placées en détention préventive par le parquet de Halle-Vilvoorde. Le ministère public réclamait à leur encontre une peine sévère : 18 mois de détention. Les prévenus ont déclaré n'être pas conscients de leur tort et avoir collecté les hippocampes au cours de leurs activités de pêche. Ils ont finalement été condamnés ce 8 juin chacun à 15 mois de prison, dont la moitié avec sursis. Le juge a considéré que leurs agissements étaient dictés par l'appât du gain, et a souligné leur manque fondamental de compréhension de l'importance de la conservation des espèces. L'argent saisi a été considéré comme bénéfice du commerce illégal. Les condamnés devront également payer la destruction des hippocampes saisis.

Les hippocampes sont utilisés dans la médecine traditionnelle orientale entre autre comme remède présumé anti-inflammatoire et contre les troubles de l'érection, les tumeurs et le vieillissement. Il existe environ 300 sortes d'hippocampes, toutes protégées par la Convention de Washington, aussi appelée Convention CITES, qui régit le commerce des espèces végétales et animales menacées. La commercialisation des hippocampes n'est tolérée qu'à condition de disposer de l'autorisation nécessaire, qui garantit la durabilité du commerce de ces espèces. Ainsi, si les touristes ont le droit d'emporter jusqu'à 4 hippocampes séchés en tant que souvenir, les quantités saisies dans ce dossier sont naturellement d'un tout autre ordre.

Contact: Vinciane Charlier, porte-parole du SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement: 0475/ 93 92 71

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et
Environnement
Eurostation II
Place Victor Horta 40 bte 10
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 475 93 92 71
+32 2 524 99 21
vinciane.charlier@health.fgov.be

Jan Eyckmans
Chef du Service Communication externe &
Porte-parole
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@health.belgium.be

Heleen Vandenberghe
Porte-parole (NL)
+32 2 524 96 91
+32 486 12 67 98
heleen.vandenberghe@health.fgov.be